

RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIMOUSKI EN ONZE DISTRICTS ÉLECTORAUX

Je m'oppose au redécoupage des districts électoraux de Rimouski, attendu :

Que le conseil de ville a été saisi des changements auxdits territoires par la greffière en comité plénier et que les conseillers l'ont approuvé durant ledit comité, sans aucune consultation préalable, démontrant ainsi un manque de souci de représentativité;

Que le premier avis public du 25 mars eût un vice de forme important : il n'a pas été livré dans certains districts électoraux grandement touchés par les « bouleversements ». (Ce mot bouleversements a été utilisé par le maire suppléant Rodrigue Joncas, reconnaissant ainsi toute la nature délicate de tel processus).

Qu'un second avis pour la même démarche ait été faite le 1^{er} avril et que, par suite de cet avis, en découla une situation étonnante ci-après décrite;

Que le maire de Rimouski annonçât le vendredi 3 avril 2020, après avoir reçu, en une dizaine de jours, 114 oppositions, ce qui laissait présager l'atteinte des 245 oppositions très facilement;

Que le processus fût arrêté alors qu'il restait 11 jours et qu'il a quand même été cherché 63 nouvelles oppositions pour atteindre 177, ce qui témoigne du fait que des citoyens avaient toujours un doute sur les intentions du conseil;

Que la ville de Rimouski ait relancé le processus lors du conseil de ville du 4 mai et que la Ville de Rimouski attende un autre mois avant de relancer officiellement le processus, ce qui avait comme conséquence d'amener le processus après le 1^{er} juin, date habituelle de fin des consultations par la Ville;

Que le 3 juin un nouvel avis public fut fait dans le Journal L'Avantage du même jour avec une adresse courriel invalide dans la section réservée à l'adresse officielle de la greffière incluse dans ledit avis et, tel que dit plus tôt, faisant en sorte que le processus d'opposition débute après le 1^{er} juin;

Que le processus d'opposition a démontré clairement que les citoyens s'opposaient au charcutage desdits territoires électoraux, 601 lettres ont été reçues par la greffière;

Que le processus actuel de consultation publique se fait durant la période de COVID et de vacances;

Que la réponse directe à la CRÉQ fût très claire, 630 personnes se seraient manifestées dont entre 350 et 450 de Sacré-Cœur, ce qui précise que le chemin mitoyen est la limite territoriale naturelle attendue de la part des citoyens de Sacré-Cœur et, par ricochet, ceux du Bic;

RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIMOUSKI EN ONZE DISTRICTS ÉLECTORAUX

Que la majorité des cas touche les territoires du Bic et Sacré-Cœur dans la dernière contestation et qu'ils sont encore plus élevés que lors du processus mené par la Ville de Rimouski;

Je propose que :

La Commission de la représentation électorale maintienne les territoires électoraux de la Ville de Rimouski de 2017 pour la prochaine élection ou du moins pour les districts de Sacré-Cœur et Le Bic.

Jean Richard

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]